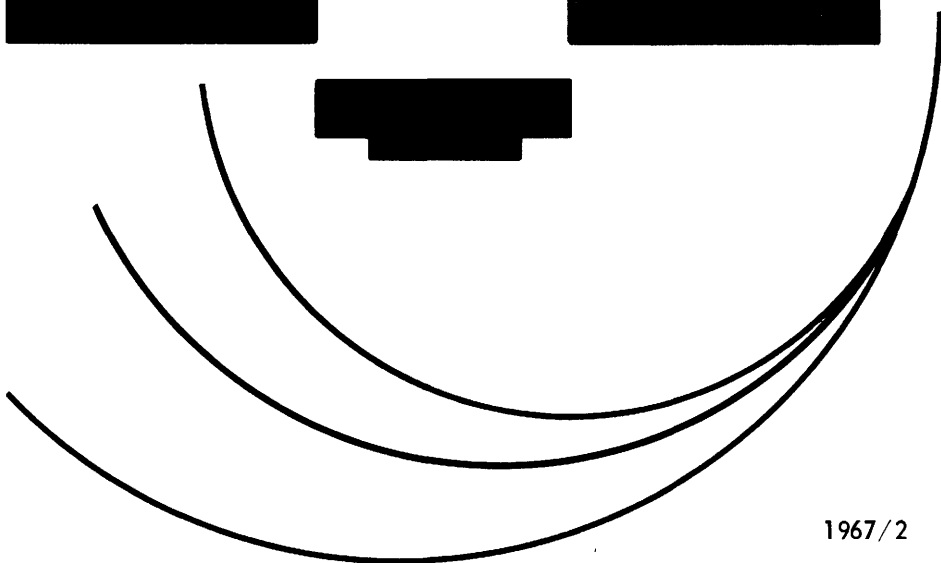
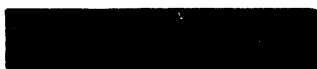


parlement européen

informations



S O M M A I R E

	Pages
I. Session du 19 au 23 juin	1
II. Activités des commissions parlementaires	17
III. Autres informations	25

Secrétariat Général du Parlement Européen
Publication de la Direction Générale de la Documentation Parlementaire
et de l'Information
Luxembourg

I. Session du 19 au 23 juin 1967

Le Parlement européen s'est réuni, pour la quatrième fois cette année, du 19 au 23 juin, à Strasbourg. Son président, M. Alain Poher, a rendu hommage à la mémoire du général Marshall à l'occasion de la commémoration du 20e anniversaire du "plan Marshall". Le Parlement s'est prononcé sur le XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. et a entendu un exposé introductif sur les Xe rapports généraux de la C. E. E. et de l'Euratom. A cette occasion, un hommage a été rendu aux trois exécutifs qui sont remplacés, le 1er juillet 1967, par la Commission unique des Communautés. Les questions politiques ont fait l'objet de trois débats suivis de résolutions sur les résultats de la conférence au sommet de Rome, sur la situation au Moyen-Orient et sur les négociations tarifaires et commerciales dans le cadre du G. A. T. T. D'autre part, le Parlement a donné des avis sur toute une série de propositions de la Commission intéressant le domaine agricole. D'autres débats ont porté sur : les initiatives prises par la Commission de la C. E. E. en faveur de la jeunesse, des propositions de la Commission de la C. E. E. intéressant les E. A. M. A. , la politique commune des transports et les formalités requises dans les échanges entre les Etats membres. Enfin, le Parlement a approuvé son projet de budget pour 1968 et le rapport annuel à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Les mandats de représentants français au Parlement européen ont été validés.

Le Parlement a décidé de tenir sa prochaine séance le 19 juillet à Luxembourg. Elle sera plus spécialement consacrée aux problèmes agricoles.

XVe rapport général sur l'activité de la C. E. C. A. (20 juin). Mlle Lulling (socialiste luxembourgeoise) présente son rapport général (doc. 66) sur l'activité de la C. E. C. A. Si le rapporteur approuve l'activité de la Haute Autorité, cela ne signifie pas qu'il sous-estime la gravité de certains faits insatisfaisants, notamment le problème charbonnier, la baisse de la production sidérurgique et la diminution du nombre des travailleurs dans les charbonnages et la sidérurgie. Le rapporteur félicite la Haute Autorité pour son activité dans le domaine social et rappelle les grandes lignes de la proposition de résolution que le Parlement est appelé à voter.

A la veille de la fusion, le président Poher tient à rendre hommage à la Haute Autorité pour son travail qui a ouvert la voie aux autres Communautés.

Au cours de la discussion générale, les quatre groupes politiques ont approuvé, dans l'ensemble, l'action de la Haute Autorité. Le bilan peut être considéré comme positif. Toutefois, la plupart des orateurs ont souligné la nécessité d'élaborer, sans tarder, une politique énergétique commune et ont insisté sur la sécurité des approvisionnements en pétrole de l'Europe, notamment à la suite de la crise au Moyen-Orient. Il reste encore beaucoup à faire dans les domaines charbonnier et sidérurgique. Ce sera une des tâches essentielles de la nouvelle Commission unique. Le bilan le plus positif de l'action de la Haute Autorité résulte de son activité dans le domaine social.

Seul, M. Armengaud (libéral français) a dressé un dur réquisitoire contre l'action de la Haute Autorité, dans tous les domaines. Toutes les ressources du traité n'ont pas été utilisées, a-t-il dit, et la Haute Autorité n'a pas compris l'évolution actuelle qui va dans le sens d'une politique économique concertée alors qu'elle s'en est tenue au libéralisme économique, d'où son échec. L'orateur votera contre la proposition de résolution.

M. Marjolin, vice-président de la Commission de la C. E. E. a déclaré que les événements actuels au Moyen-Orient démontrent la nécessité d'une politique énergétique commune laquelle aurait permis aux Six d'aborder l'avenir avec plus de confiance. Cependant, ce qui a déjà été fait dans le cadre communautaire laisse à la Communauté le temps nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer son approvisionnement en pétrole.

MM. Coppé, Lapie et Hellwig ont répondu, au nom de la Haute Autorité, aux différents orateurs en passant en revue l'action de la Haute Autorité dans tous les domaines de sa compétence. Ils ont particulièrement insisté sur le problème de l'approvisionnement en pétrole de la Communauté sur le règlement du problème charbonnier et les perspectives du marché sidérurgique. En conclusion, ils ont estimé que la Haute Autorité avait appliqué les dispositions du traité dans toute la mesure du possible. Si des lacunes peuvent être relevées dans certains domaines, l'ensemble de l'action de la Haute Autorité peut être considéré comme nettement positif.

En conclusion du débat, le Parlement a adopté une résolution dans laquelle il souligne que certaines dispositions du traité C. E. C. A. ne

sont plus adaptées à la situation actuelle. Toutefois, le Parlement approuve l'action menée par la Haute Autorité face à la crise du secteur charbonnier, à la crise menaçante dans la sidérurgie et aux difficultés des mines de fer. Le Parlement souligne la nécessité de sauvegarder, lors de la fusion des Communautés, l'esprit du traité de Paris ainsi que les compétences et l'autonomie financière de la C. E. C. A. et demande que, étant donné le renforcement de fait du pouvoir de décision du Conseil, il soit, à l'avenir, préalablement consulté sur les mesures à prendre dans le cadre de la C. E. C. A. , selon une procédure semblable à celle existant dans le cadre de la C. E. E. Les autres points importants de la résolution sont les suivants : - politique commerciale commune et politique communautaire programmée et concertée pour le charbon - réalisation d'une politique commune de l'énergie - dans le domaine sidérurgique : véritable politique industrielle favorisant l'adaptation des structures et s'insérant dans la politique économique à moyen terme - faciliter l'adaptation des mines communautaires de fer à la concurrence accrue sur le marché - ampleur de l'activité de la Haute Autorité dans le domaine social - poursuite et développement de cette activité. Enfin, la future commission unique doit poursuivre l'oeuvre entreprise en assurant le développement harmonieux des industries de base dont l'Europe a besoin.

Questions financières et budgétaires de la C. E. C. A. (20 juin). Dans la résolution adoptée sur rapport (doc. 72) fait au nom de la commission des finances et des budgets par M. Artzinger (démocrate-chrétien allemand), le Parlement approuve la politique suivie par la Haute Autorité en matière d'emprunts et de prêts et souligne son souci de comprimer ses dépenses administratives. Le Parlement relève les charges croissantes de la Haute Autorité en matière de réadaptation et reconversion. Enfin, le Parlement souligne l'importance politique du prélèvement C. E. C. A. et souhaite que les institutions des Communautés soient dotées de ressources propres.

Xe rapport général sur l'activité de la C. E. E. (21 juin). Pour la dernière fois, M. Hallstein, président de la Commission de la C. E. E., présente au Parlement le rapport général sur l'activité de la C. E. E. Le Xe rapport général porte sur la période du 1er avril 1966 au 31 mars 1967. Mais, étant donné les circonstances, M. Hallstein passe en revue les 9 ans et demi d'existence de la Commission de la C. E. E. Après avoir rappelé ce qu'a fait la Commission au cours de ces années, le président énonce quelques principes qui ont guidé celle-ci :

gardienne du traité - volonté et capacité de prendre les décisions qui s'imposent - tenir compte, avant tout, de l'intérêt de la Communauté et aussi de ceux des Etats membres - conserver la cohésion interne de la Commission. Le président Hallstein retrace ensuite à grands traits les résultats économiques et politiques du travail de toutes les institutions de la Communauté. Ce qui a été obtenu n'est pas un point final. L'unification économique impose encore de multiples tâches dans de nombreux domaines afin de "fusionner les économies des Etats membres en une économie européenne des grands espaces et organiser les relations de l'Europe économique avec ses voisins et partenaires de manière à ce qu'ils prennent part aussi au bénéfice économique de l'unification".

Evoquant les demandes d'adhésion de plusieurs Etats à la Communauté, le président Hallstein déclare qu'il faut se préoccuper, dès le début, de ce que le nombre agrandi des membres ne suscite pas de tendances à relâcher les structures de la Communauté et que l'objectif politique incorporé aux Communautés n'en pâtisse pas. Tous les objectifs communautaires ne se réaliseront pas d'eux-mêmes, automatiquement. Il y a des dangers, mais il y a aussi des chances. Si l'on soupèse les uns et les autres, la confiance doit à la fin l'emporter. Certes, le monde a changé, et "il semble aussi que bien des éléments qui, naguère, aidaient et incitaient à l'unification aient perdu de leur force de motivation". Mais l'objectif n'est pas devenu faux parce que la contrainte extérieure qui nous poussait dans sa direction semble s'être affaiblie. Pour le président Hallstein, certains des changements sont la conséquence directe de l'intégration économique. Le président Hallstein évoque, à ce propos, la nécessité d'un effort communautaire propre dans le domaine de la défense et la vocation de l'Europe à assumer une responsabilité ultime dans la politique mondiale. "L'Europe ne peut s'accomoder de voir en spectateur impuissant comment des puissances de taille continentale sont exposées à la tentation de se partager ciel et terre. L'Europe ne peut supporter à la longue de devoir s'en remettre à autrui pour sa sécurité". La voix de l'Europe doit se faire entendre dans la politique mondiale. C'est pourquoi, le président Hallstein constate que l'union politique est toujours d'actualité. Il dit sa certitude que la Communauté politique qui englobe la défense et la politique étrangère, peut se faire. Aucun responsable n'a donc plus d'excuse pour l'inaction. Mais, pour une union effective, il faut un organe responsable autonome, indépendant, européen qui puisse mener le dialogue avec les représentants des intérêts nationaux. Il faut aussi que les petits Etats bénéficient d'une égalité effective. Enfin, une union politique ne doit pas compromettre l'intégration économique dans son existence ou même seulement dans ses perspectives de développement. Par dessus

tout, déclare, en terminant, le président Hallstein, il faut garder à l'oeuvre et à l'idée une fidélité inébranlable.

Le Xe rapport général d'activité de la C. E. E. sera discuté au cours des séances que le Parlement tiendra en novembre prochain.

M. Poher, président du Parlement européen, ainsi que MM. Illerhaus (Allemand), président du groupe démocrate-chrétien, Metzger (Allemand), vice-président du groupe socialiste, Pleven (Français), président du groupe des libéraux et apparentés et de Lipkowski (Français), président du groupe de l'union démocratique européenne, prononcent une brève allocution en hommage à M. Hallstein, président de la Commission de la C. E. E. et à tous ses collègues de la Commission. Les orateurs insistent sur le rôle éminent joué par la Commission et son président dans la mise en application du traité de Rome. L'oeuvre accomplie par la Commission et son président est immense déclarent le président et les présidents des groupes politiques qui expriment l'espoir que la Commission unique s'inspire de l'exemple de la Commission de la C. E. E. pour poursuivre l'oeuvre entreprise. Comme l'a souligné le président Poher, le Parlement européen a entendu déclarer que le président Hallstein avait bien mérité de l'Europe.

Xe rapport général sur l'activité de la C. E. E. A. (20 juin). M. Carrelli, vice-président de la Commission de la C. E. E. A. , expose les grandes lignes de l'action de l'Euratom dans les domaines relevant de sa compétence et constate que cette action apparaît bien conforme aux buts assignés à l'Euratom par l'article 1er du traité. La définition de l'action future dans le secteur de la recherche nucléaire et l'extension des activités communautaires aux problèmes de la technologie d'avant-garde sont les grands thèmes que la Commission unique pourra aborder sous une optique plus large.

Le président Poher évoque l'entrée en fonction prochaine de la Commission unique et rend hommage à la Commission de l'Euratom qui, pour la dernière fois, présente son rapport d'activité. Après avoir souligné l'oeuvre accomplie par l'Euratom, le président du Parlement souhaite que la nouvelle Commission unique ne néglige pas les importants problèmes dont l'Euratom avait la charge.

M. Chatenet, président de la Commission de l'Euratom, rappelle les difficultés rencontrées par la Commission, notamment pour la gestion du budget de recherches. Néanmoins, les travaux et réalisations de l'Euratom ont permis d'exécuter loyalement et efficacement le traité. Une étape capitale va être franchie. Il appartiendra à d'autres de continuer l'oeuvre accomplie.

La discussion du Xe rapport général de l'Euratom aura lieu au cours des séances du mois d'octobre.

Résultats de la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de la Communauté à Rome (21 juin). Après la présentation du rapport (doc. 89) de M. E. Martino (démocrate-chrétien italien), président de la commission politique, le Parlement, dans une résolution, exprime sa satisfaction des résultats positifs obtenus à Rome et insiste pour que les progrès de l'intégration politique et économique des Communautés soient réalisés dans le respect des procédures et des compétences institutionnelles prévues par les traités de Paris et de Rome. Pour le Parlement, la reconnaissance de ses fonctions et de son rôle au sein de la Communauté s'impose de plus en plus, l'édification de l'unité européenne ne pouvant se faire sans la participation active des peuples et sans le concours de leurs représentants. Le Parlement souhaite des réunions périodiques des ministres des affaires étrangères et attend qu'au cours de la prochaine conférence des chefs d'Etat, ou de gouvernement, d'autres initiatives concrètes soient prises en vue du renforcement de la structure démocratique de la Communauté et de son développement. Enfin, le Parlement souhaite que les négociations pour l'adhésion du Royaume-Uni et des autres pays démocratiques européens soient poursuivies avec vigueur et avec la volonté d'aboutir dans les meilleurs délais.

Le rapporteur ainsi que les groupes politiques ont insisté sur les éléments positifs de la réunion de Rome : fusion des exécutifs, procédure d'examen des demandes d'adhésion du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, volonté de renforcer les liens politiques entre les Six et remise à l'étude de la création d'une université européenne à Florence.

Malheureusement, comme le souligne M. Dehousse (belge) au nom du groupe socialiste, il y a d'autres éléments beaucoup moins satisfaisants. Il en est ainsi de l'attitude prise envers certaines institutions européennes au cours de la conférence : M. Hallstein n'a pas pu parler et dans le communiqué il n'est fait mention ni des Commissions ni du Parlement dont le caractère supranational est le plus accentué. Enfin, le communiqué est peu clair en ce qui concerne l'avenir. La formule nouvelle inventée par le traité de Rome en matière institutionnelle ne doit pas être oubliée ; elle est à l'origine du succès des Communautés.

M. Furler (allemand), au nom du groupe démocrate-chrétien, estime qu'en se réunissant au sommet, les Etats membres ont confirmé la poursuite de leurs travaux communs. Si de nombreux résultats positifs ont été obtenus par la C. E. E., il reste encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines.

Le groupe de l'union démocratique européenne, par la voix de M. de Lipkowski (français), estime que les chefs d'Etat ou de gouvernement ont accepté de se réunir à Rome parce qu'ils ont compris qu'une construction politique est le prolongement logique et indispensable de l'oeuvre économique accomplie par la Communauté. On constate, dans la Communauté, une accélération de la prise de conscience politique. La relance politique peut être effectuée à partir de la conférence de Rome dont les résultats sont encourageants. Il n'est pas question de fonder l'Europe politique sur l'hégémonie de certains. Une politique européenne originale doit être définie d'urgence afin que l'Europe puisse s'insérer entre les deux protagonistes pour faire entendre sa voix partout où la paix est menacée. Ceci ne se réalisera qu'en confrontant obstinément et inlassablement nos manières de voir, poursuit M. de Lipkowski, par des conférences régulières, soit au sommet, soit entre ministres des affaires étrangères. On doit commencer par définir une politique commune sur la réunification de l'Allemagne.

Au nom de la Commission de la C.E.E., M. Levi Sandri, vice-président, souligne l'intérêt de son institution pour une telle conférence qui a donné certains résultats.

Situation au Moyen Orient (22 juin). Sur rapport (doc. 90) de M. Burger, présenté en séance par M. Dehousse, au nom de la commission politique, le Parlement, après avoir adopté plusieurs amendements à la proposition de résolution présentée par la commission politique, adopte à l'unanimité moins une abstention, la résolution modifiée dans laquelle il rappelle le droit à l'existence de l'Etat d'Israël et se déclare convaincu que les problèmes suivants ne peuvent être résolus que par un traité de paix globale: reconnaissance de l'Etat d'Israël - délimitation et sécurité des frontières de tous les Etats en cause - libre accès aux Lieux Saints - garantie de la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba et à travers le canal de Suez - question des réfugiés. Le Parlement demande donc l'ouverture de négociations en vue de la conclusion d'un traité de paix entre Israël et les Etats arabes et estime indispensable qu'une convention internationale garantisse que l'aide au développement destinée à cette région serve à des fins pacifiques. La Communauté doit pratiquer, à l'égard de ces régions, une politique commerciale et politique d'aide aux réfugiés qui permette d'établir des rapports plus harmonieux entre les Etats du Moyen Orient et réduise les disparités de leur développement économique. Le Parlement regrette qu'une politique commune n'ait pas été définie par l'Europe des Six et invite, en conséquence, les gouvernements des Etats membres à convoquer, dans les meilleurs délais, conformément aux décisions prises à Rome par

la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement, une réunion des ministres des affaires étrangères afin que l'Europe communautaire, en tant que telle, puisse être présente aux négociations en vue de la conclusion d'un accord d'association entre Israël et la Communauté.

Le groupe démocrate-chrétien (M. Moreau de Melen, belge) a approuvé les termes de la résolution en insistant sur la nécessité de parvenir à une paix durable, sur le problème des réfugiés et sur l'utilité d'une politique concertée de l'Europe.

Le groupe socialiste (M. Metzger, allemand) s'est prononcé fermement pour le droit à l'existence de l'Etat d'Israël en soulignant que la Communauté devait aider aussi les réfugiés arabes. Pour ce groupe, Israël était fondé à adopter l'attitude qui a été la sienne. La Communauté doit aider économiquement Israël qu'il faut associer à la Communauté.

M. Pleven (français), président du groupe des libéraux et apparentés, insiste sur la responsabilité des gouvernements qui laissent actuellement l'Europe sans une institution politique permanente capable de faire jouer certains mécanismes en temps de crise. Dans cette affaire du Proche Orient, la neutralité s'appelle démission. L'Europe doit demander à participer aux négociations de paix en tant qu'Europe communautaire parce qu'elle a des intérêts légitimes à défendre qui ne sont pas contradictoires avec ceux des parties en cause, des garanties à obtenir, parce que l'Europe des Six, dans aucun de ses Etats, n'a eu la moindre responsabilité dans la crise qui a éclaté. Seule l'Europe qui a connu tant de guerres et d'atrocités est capable de parler de réconciliation entre Israéliens et Arabes.

Le groupe de l'Union démocratique européenne (M. Habib-Deloncle, français), rappelle l'action de la France au sein du Conseil de sécurité notamment avant et pendant le conflit. Actuellement, seule la France fera entendre par elle-même la voix de l'Europe à l'O. N. U. Le groupe a également le désir de voir les ministres des affaires étrangères des Six se consulter lorsque la destinée de l'Europe, du monde et de la paix est en jeu. M. Habib-Deloncle défend la position prise dans le conflit par la France qui espère trouver chez ses partenaires de la Communauté une compréhension et un appui qui lui seraient précieux pour la mise en oeuvre d'une politique répondant aux idéaux comme aux intérêts de l'Europe.

M. Rey associe la Commission de la C. E. E. à l'émotion unanime du Parlement et déclare que la Commission s'est déjà prononcée pour

substituer à l'accord commercial existant entre la C. E. E. et Israël un véritable accord d'association. Il faut aussi penser aux Etats arabes et poursuivre les négociations entamées avec certains d'entre eux. M. Rey souligne la responsabilité européenne dans ce problème auquel l'Europe devrait s'attaquer ainsi qu'à quelques autres. Ainsi, elle ferait naître progressivement l'union politique dont on discute depuis si longtemps.

Négociations tarifaires et commerciales dans le cadre du G. A. T. T. (21 juin). Sur la base d'un rapport (doc. 61) de M. Kriedemann (socialiste allemand) fait au nom de la commission des relations économiques extérieures, le Parlement adopte une résolution aux termes de laquelle il se félicite des négociations menées par la Commission de la C. E. E. et constate avec satisfaction que le Conseil de ministres a permis, par ses décisions, que les négociations puissent être menées au nom de la Communauté. Le Parlement souligne l'importance politique de ce fait et demande au Conseil qu'il agisse dans le même sens à propos de toute négociation internationale à caractère économique et notamment à l'occasion de la conférence sur le commerce mondial qui doit s'ouvrir l'année prochaine. Ainsi, la démonstration effective de la cohésion de la Communauté pourra être faite et sa position internationale sera affirmée. Le Parlement constate, d'autre part, que les négociations de Genève ont contribué à réduire les risques qu'impliquait, pour la coopération économique européenne, la coexistence de deux blocs économiques, la C. E. E. et l'A. E. L. E. Toutefois, il regrette que dans le domaine agricole on ne soit pas parvenu à la conclusion d'accords mondiaux. Enfin, le Parlement invite le Conseil et la Commission de la C. E. E. à mettre tout en oeuvre pour que, par une contribution à la mesure de l'importance de la Communauté dans le commerce mondial, les négociations de Genève aient des résultats aussi positifs que possible.

Au cours du débat qui a précédé l'adoption de la résolution, M. Rey, membre de la Commission de la C. E. E., a fait un historique des négociations et a rappelé les points essentiels sur lesquels elles ont porté. M. Rey a souligné que des efforts considérables ont été faits par tous et que chacun pouvait considérer que les avantages des accords étaient beaucoup plus considérables que les quelques inconvénients qui peuvent apparaître ici ou là. Les accords doivent encore être signés et les engagements financiers doivent être ratifiés par les Parlements nationaux.

Les orateurs ont insisté sur les points suivants : renforcement de la cohésion interne de la Communauté qui a pris conscience de ses intérêts communs - sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Communauté - bénéfique que retirera des accords l'ensemble du marché mondial - problème de la part des pays en voie de développement dans le commerce mondial. Le problème des négociations avec plusieurs pays concernant l'importation de viande en suspension du prélèvement pendant six mois par an a été évoqué par plusieurs orateurs qui ont souligné que les conséquences d'un tel accord pourraient être très graves et détruiraient la politique agricole commune en matière de viande. La Commission a donné l'assurance que les intérêts de la Communauté seraient préservés. Des garanties nouvelles sont prévues de façon à ce qu'il ne soit pas porté atteinte au système de protection communautaire. M. Armengaud (libéral français) s'est abstenu dans le vote de la résolution car il ne croit pas à l'intérêt d'une libération générale des échanges mais plutôt à la répartition raisonnée des tâches entre les pays industriels. Il se déclare donc hostile à tout ce qui peut entraîner des excès de la concurrence.

Consultation du Parlement sur plusieurs propositions de la Commission de la C. E. E. dans le domaine agricole.

Règlement sur le prix et la qualité du porc abattu (22 juin). Rapport (doc. 88) de M. Richarts (démocrate-chrétien allemand), au nom de la commission de l'agriculture, sur une proposition de règlement de la Commission de la C. E. E. La discussion porte principalement sur le montant du prix de base qui paraît trop bas à une importante minorité de la commission.

M. Pleven (libéral français) se fait l'écho des inquiétudes d'une région de France qui a une production porcine très importante. Le prix de base fixé par la Commission de la C. E. E. est inférieur à ce que peuvent supporter les exploitations familiales. Que peut-on faire dans le cadre communautaire, demande M. Pleven, pour aider les régions touchées par ce bas prix et éviter une crise qui accélérerait l'exode rural? M. Pleven s'abstiendra dans le vote sur la résolution. MM. Briot (U. D. E. français) et Blondelle (libéral français) n'acceptent pas non plus la proposition de la Commission de la C. E. E. Ils y voient une intention tendant à faire disparaître les producteurs au bas niveau technique alors qu'il faudrait les aider et leur laisser le temps de rattraper leur retard technique. MM. Richarts (démocrate-chrétien allemand), Baas (libéral néerlandais), Dröschner (socialiste allemand)

et Mauk (libéral allemand), approuvent la décision de la Commission dans l'intérêt à la fois des consommateurs et des producteurs.

M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C. E. E., expose le mécanisme établi par la proposition de règlement et souligne la grande compréhension de la Commission pour les difficultés qui pourraient surgir dans des régions de la Communauté à la suite du niveau du prix de base proposé. Il faut craindre une production élevée si le prix de base ou d'intervention est trop élevé. Le prix de base n'est ni un prix indicatif, ni un prix d'orientation, mais un prix au niveau duquel une certaine procédure est mise en mouvement afin que des mesures d'intervention puissent être décidées. Mais la Commission n'a aucune obligation à intervenir si le prix de base est inférieur au prix du marché. Un automatisme dans l'intervention serait dangereux. Les régions qui ne sont pas encore adaptées techniquement peuvent recourir au fonds d'orientation pour rationaliser leur production. Une priorité leur sera accordée.

A l'issue du débat, le Parlement, après avoir repoussé plusieurs amendements tendant à augmenter le prix de base, adopte une résolution approuvant la proposition de la Commission de la C. E. E.

Autres avis du Parlement sur des propositions de la Commission (22 et 23 juin). Le Parlement adopte ensuite, sans débat, toute une série de rapports faits au nom de la commission de l'agriculture et concernant des propositions de la Commission auxquelles le Parlement donne un avis favorable, avec, pour certaines, des demandes de modifications :

- règlement sur les plantes vivantes et les produits de la floriculture : rapporteur M. Mauk (libéral allemand) (doc. 85) ; - directive sur les matériels de multiplication végétative de la vigne : rapporteur M. Mauk (libéral allemand) (doc. 68) ; - directive sur la lutte contre le pou de San José : rapporteur M. Mauk (libéral allemand) (doc. 67) ; - règlement sur l'organisation commune du marché du riz : rapporteur M. Sabatini (démocrate-chrétien italien) (doc. 86) ; - règlement sur les restitutions à accorder au riz : rapporteur M. Sabatini (démocrate-chrétien italien) (doc. 86) ; - règlement sur les normes de qualité des tomates : rapporteur M. Mauk (libéral allemand) (doc. 87) ; - règlement sur l'organisation commune des marchés du sucre pour 1967-1968 : rapporteur M. Klinker (démocrate-chrétien allemand) (doc. 92) ; - règlement sur les restitutions à accorder aux produits laitiers : rapporteur M. Dupont (démocrate-chrétien belge) (doc. 91) ; - règlement

sur le régime d'échange de l'ovoalbumine et de la lactoalbumine : rapporteur M. Dupont (démocrate-chrétien belge) (doc. 93); - règlement sur un régime d'échange des produits à base de fruits et légumes : rapporteur M. Klinker (démocrate-chrétien allemand) (doc. 95).

D'autres rapports présentés par différentes commissions sont également examinés par le Parlement qui adopte ensuite, sans débat, les résolutions faisant suite à ces rapports :

- directive sur le classement des bois bruts : rapport de la commission économique par M. Bousch (U.D.E. français) (doc. 69); - règlement concernant la modification de l'art. 14 du règlement 160/66 - restitutions à l'exportation des produits agricoles : rapport de la commission économique par M. Riedel (démocrate-chrétien allemand) (doc. 102); - règlement sur la section spéciale du F.E.O.G.A. et résolution relative aux compensations communautaires : rapport de la commission des finances et des budgets par M. Thorn (libéral luxembourgeois) (doc. 73).

Définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune (21 juin). Le Parlement devait se prononcer sur une proposition de règlement de la Commission après examen d'un rapport intérimaire (doc. 71) de sa Commission des finances et des budgets, présenté par M. Westerterp (démocrate-chrétien néerlandais). Dans son rapport, la commission demande à la Commission de la C.E.E. de reconsidérer le projet de règlement ou, éventuellement, de le retirer. M. Marjolin, vice-président de la Commission de la C.E.E., justifie la position de la Commission qui est décidée à maintenir sa proposition. Certaines règles doivent être prévues parce qu'une dévaluation reste toujours possible dans l'un des six pays et parce qu'elle risquerait d'avoir des conséquences fâcheuses. Compte tenu du désaccord total existant entre la position de la Commission de la C.E.E. et la position du Parlement, celui-ci décide de renvoyer le rapport en commission pour un nouvel examen. La question pourrait être inscrite à l'ordre du jour des séances de juillet.

Initiatives en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire (19 juin). Dans une question orale avec débat, la commission de l'énergie, de la recherche et des problèmes atomiques demande aux trois exécutifs quelles initiatives ont été prises en application de la résolution adoptée par le Parlement le 9 mai 1966 et quelle a été l'attitude adoptée par chacun des Etats membres au Conseil de ministres de la Communauté?

Dans cette résolution, le Parlement demandait aux exécutifs de prendre des initiatives en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire notamment en créant éventuellement un office européen de la jeunesse.

Au nom de la commission de l'énergie, M. Scarascia Mugnozza (démocrate-chrétien italien) insiste sur la nécessité de définir une véritable politique communautaire de la jeunesse. De nouvelles initiatives doivent être prises pour coordonner l'action des exécutifs et des Etats membres. M. Colonna di Paliano retrace l'action de la Commission de la C. E. E. dans ce domaine particulièrement en matière d'information et d'échange de jeunes travailleurs. Il n'est pas question pour la Commission de définir une politique globale de la jeunesse - ceci est de la compétence des Etats membres - mais d'élaborer une politique d'information de la jeunesse sur les problèmes communautaires. Un premier pas a été fait dans la mesure des modestes moyens mis à la disposition de la Commission.

Le groupe socialiste déclare que l'idée européenne doit être répandue parmi la jeunesse. Pour cela, il faut doter la Commission des moyens nécessaires. Le groupe de l'union démocratique européenne estime que c'est moins un service d'information que d'animation qui mettra sur pied un mouvement de la jeunesse européenne. Le porte-parole du groupe souligne que la création de l'office franco-allemand de la jeunesse représente un effort original d'une grande importance auquel d'autres pays pourraient adhérer. D'autres orateurs ont insisté sur la nécessité de faire connaître aux jeunes les buts de la création de l'Europe. Il faut aussi développer la diffusion des langues européennes et ne pas oublier l'information des adultes. Les gouvernements des Etats membres doivent faire un effort pour parvenir à la définition d'une politique européenne de la jeunesse.

Consultation du Parlement sur des propositions de la Commission de la C. E. E. intéressant les E. A. M. A. et les P. T. O. M. (22 et 23 juin).
Le Parlement donne trois avis favorables à des propositions de la Commission de la C. E. E., sous réserve de quelques modifications demandées par la commission des relations avec les E. A. M. A. : - règlement concernant les riz et les brisures de riz originaires des E. A. M. A. et des pays et territoires d'outre-mer : rapporteur M. Briot (U. D. E. français) (doc. 83). Le Parlement propose d'augmenter de 0,10 unité de compte la diminution forfaitaire du prélèvement afin de faciliter les importations en provenance des E. A. M. A. et P. T. O. M. ; - règlement sur le régime des sucres originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. : rapporteur M. Carcassonne (socialiste français) (doc. 100); - règle-

ment sur le régime des produits à base de céréales et de riz originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. : rapporteur M. Carboni (démocrate-chrétien italien) (doc. 101).

Politique commune des transports (22 juin). Le Parlement adopte, selon la procédure de discussion d'urgence, une résolution déplorant les retards intervenus dans la mise en oeuvre d'une politique commune des transports. Il estime nécessaire que des progrès soient faits avant le 1er juillet 1968 afin d'empêcher que le déséquilibre existant déjà entre un marché intérieur largement libéré et une politique économique commune très incomplète ne s'accroisse encore. Le Parlement invite donc le Conseil à examiner d'urgence les propositions qui lui ont été soumises par la Commission de la C. E. E. en matière de politique des transports et à prendre les décisions nécessaires.

Formalités requises dans les échanges entre les Etats membres (19 juin). Le Parlement a été appelé à donner son avis sur une proposition de décision concernant une décision relative aux formalités requises par les Etats membres dans leurs échanges mutuels. Le rapporteur de la commission économique, M. Breyne (socialiste belge) présente son rapport (doc. 70) dans lequel il souligne que la proposition de décision a pour but principal de procéder à l'élimination des formalités qui font obstacle à la circulation des marchandises.

Après que plusieurs orateurs eurent demandé la mise en application rapide de la décision et un contrôle sur la manière dont s'effectuent les échanges à l'intérieur de la Communauté, le Parlement a adopté une résolution approuvée par les groupes politiques, aux termes de laquelle il demande à la Commission d'accepter une modification à l'article 5 de la proposition de décision afin de limiter la délégation de pouvoir donnée à la Commission sans consultation préalable du Parlement. Celui-ci demande à la Commission de lui faire rapport, après une première période d'application de ladite décision, sur les mesures prises par les Etats membres afin d'éliminer les entraves à la libre circulation des marchandises.

Dépenses et recettes du Parlement européen pour 1968 (19 juin). Le Parlement, après avoir entendu la présentation du rapport (doc. 74) de M. Battaglia (libéral italien), fait au nom de la commission des finances et des budgets, adopte une résolution dans laquelle il souligne

la nécessité d'une politique d'austérité pour les dépenses administratives des institutions des Communautés et arrête l'état prévisionnel des recettes et dépenses du Parlement pour 1968 à 7.841.000 unités de compte.

Rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (23 juin). Comme chaque année, le Parlement européen adopte un rapport à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe présenté par M. Pedini (démocrate-chrétien italien). Ce rapport comprend deux parties :
I. Dix ans de Communauté européenne, bilan économique et politique.
II. Activité du Parlement européen du 1er mai 1966 au 30 avril 1967 (doc. 94).

Désignation de représentants français. Les 24 et 25 mai 1967, l'Assemblée nationale française a désigné ses 24 représentants au Parlement européen.

Cinq d'entre eux qui appartiennent à la fédération de la Gauche démocrate et socialiste : MM. Loustau, Mitterrand, Spénale, Naveau et Vals ont adressé leur démission au président du Parlement européen. Sont validés les mandats de MM. Borocco, Bousquet*, Briot, Cousté*, Fanton, Habib-Deloncle*, Jarrot, Kaspereit*, La Combe*, Laudrin, de Lipkowski, de la Malène, Terrenoire, Triboulet* (groupe de l'U. D. E.), Boscary-Monsservin, de Broglie*, Pianta, Pleven et Rossi (groupe des libéraux et apparentés).

* Nouvellement élu au Parlement européen.

II. Activités des commissions parlementaires

COMMISSION POLITIQUE (1)

Président : M. E. Martino (démocrate-chrétien italien).

1er et 14 juin à Bruxelles - 20 juin à Strasbourg :

Résultats de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres de la Communauté : examen et adoption du rapport de M. E. Martino (démocrate-chrétien italien) (voir 1ère partie).

Situation au Moyen-Orient : examen et adoption du rapport de M. Burger (socialiste néerlandais) (voir 1ère partie).

Situation en Grèce. Discussion au cours d'une réunion commune avec la commission de l'association avec la Grèce (Président : M. Schuijt, démocrate-chrétien néerlandais) : vives préoccupations pour la sauvegarde des garanties démocratiques en Grèce et la poursuite du fonctionnement normal des institutions prévues par le traité d'association. Eventuellement envoi d'une mission d'information sur place.

COMMISSION ECONOMIQUE (2)

Présidente : Mme Elsner (socialiste allemande)

18 mai et 8 juin à Bruxelles et 22 juin à Strasbourg :

Echange de vues avec M. Marjolin, vice-président de la Commission de la C. E. E., sur la politique conjoncturelle monétaire et économique à moyen terme : prévision d'une accélération prochaine de la croissance économique dans la Communauté - grand progrès réalisé par l'unité de vues des Six dans la discussion de la réforme du système monétaire international.

Adoption du projet d'avis de M. Behrendt (socialiste allemand) sur le XVe rapport général d'activité de la C. E. C. A. (voir 1ère partie).

Echange de vues sur la proposition de la Commission de la C.E.E. concernant l'accès à l'activité de l'assurance directe (M. Deringer, démocrate-chrétien allemand, rapporteur).

Rapprochement des législations des Etats membres pour le classement des bois bruts : adoption du rapport de M. Bousch (U.D.E. français) sur la proposition de directive de la Commission de la C.E.E. (voir 1ère partie).

Formalités requises par les Etats membres dans leurs échanges mutuels : adoption du rapport de M. Breyne (socialiste belge) sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil (voir 1ère partie).

Xe rapport d'activité de la C.E.E. - Echange de vues (rédacteur de l'avis : M. Dichgans, démocrate-chrétien allemand).

Nomination de M. Apel (socialiste allemand) comme rapporteur sur une proposition de directive concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services pour les activités non salariées dans le domaine de la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Nomination de M. Sabatini (démocrate-chrétien italien) comme rédacteur d'un avis sur un règlement concernant les groupements de producteurs agricoles et leurs unions.

Adoption du rapport de M. Riedel (démocrate-chrétien allemand) sur la proposition de règlement concernant la modification de l'article 14 du règlement 160/66 : restitutions à l'exportation des produits agricoles (voir 1ère partie).

COMMISSION DES FINANCES ET DES BUDGETS (3)

Président : M. Spenale (socialiste français)

18 mai et 12 juin à Bruxelles

Adoption de rapports : - de M. Battaglia (libéral italien) sur l'état prévisionnel des dépenses et recettes du Parlement pour 1968 (voir 1ère partie) - de M. Artzinger (démocrate-chrétien allemand) sur les questions financières et budgétaires de la C.E.C.A. (voir 1ère partie) - de M. Westerterp (démocrate-chrétien néerlandais) sur la proposition de règlement relatif à la définition de l'unité de compte en matière de

politique agricole commune (voir 1ère partie) - de M. Thorn (libéral luxembourgeois) sur la proposition d'un règlement concernant la section spéciale du F.E.O.G.A. et sur une résolution relative aux dates d'inscription aux budgets de la C.E.E. des compensations communautaires décidées le 15 décembre 1966 (voir 1ère partie).

Echange de vues avec la commission de contrôle des comptes de la C.E.E. et de l'Euratom sur des questions générales et sur les résultats de ses contrôles des comptes pour 1965.

Echange de vues sur le projet de budget et d'investissement de la C.E.E.A. pour 1967 (rapporteur : M. Merten, socialiste allemand).

COMMISSION DE L'AGRICULTURE (4)

Président : M. Boscardy-Monsservin (libéral français)

30-31 mai, 13-14 juin à Bruxelles, 20 et 22 juin à Strasbourg

Echange de vues sur les négociations commerciales au G.A.T.T. avec M. Mansholt, vice-président de la Commission de la C.E.E. : le G.A.T.T. n'est pas l'organisme le mieux adapté pour discuter des problèmes agricoles qui ont été traités exclusivement sur un plan commercial. Il faut espérer que les négociations relatives à la conclusion d'accords mondiaux seront reprises aussitôt que possible. Approbation de deux paragraphes (rédacteur M. Lückner, démocrate-chrétien allemand) à ajouter au rapport de M. Kriedemann (voir 1ère partie).

Examen et adoption d'avis : - sur la section spéciale du F.E.O.G.A. et sur les dates d'inscriptions communautaires (rédacteur, M. Droscher (socialiste allemand) - sur une proposition de règlement concernant le riz originaire des E.A.M.A. (rédacteur, M. Sabatini, démocrate-chrétien italien) - sur la définition de l'unité de compte en matière de politique agricole commune (rédacteur, M. Lückner, démocrate-chrétien allemand) - sur les produits transformés à base de céréales et de riz originaires des E.A.M.A. et des pays et territoires d'outre-mer (rédacteur, M. Sabatini, démocrate-chrétien italien) - sur le régime applicable aux sucres originaires des E.A.M.A. et des pays et territoires d'outre-mer (rédacteur M. Klinker, démocrate-chrétien allemand) - sur la modification du règlement concernant les restitutions à l'exportation de produits agricoles (rédacteur, M. Sabatini, démocrate-chrétien italien).

Examen et adoption de plusieurs rapports concernant des propositions de la Commission relatives à différents produits agricoles (voir 1ère partie).

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE PUBLIQUE (5)

Président : M. Müller (démocrate-chrétien allemand)

17 et 31 mai, 12-13 juin à Bruxelles

Colloque avec les représentants des organisations de travailleurs C.I.S.L. et C.I.S.C. ainsi qu'avec des syndicats agricoles et de transport sur les lignes directrices élaborées par la Commission de la C. E. E. en matière d'affaires sociales. (M. Gerlach, socialiste allemand, rapporteur de la commission sur ce sujet). Une rencontre entre les représentants des gouvernements, la Commission de la C. E. E. et les partenaires sociaux permettant de faire progresser la politique sociale européenne. L'appui du Parlement est nécessaire pour que soit mené à bien un programme d'ensemble en matière sociale et notamment une véritable politique de l'emploi et de la main-d'oeuvre au niveau communautaire.

Examen d'une proposition de règlement relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (rapporteur : M. Troclet, socialiste belge) et de la proposition de règlement et de la directive concernant la libre circulation des travailleurs (rapporteur : M. Pêtre, démocrate-chrétien belge).

Déclaration du vice-président de la Commission de la C. E. E., M. Levi Sandri sur la réunion du Conseil du 5 juin : manque d'accord sur les modalités d'application de l'article 118, en ce qui concerne notamment la coopération entre la Commission et le Conseil et la consultation des partenaires sociaux - la Commission regrette le renvoi de la discussion sur les questions concernant le Fonds social européen.

Nomination de rédacteurs pour avis : sur le Xe rapport général d'activité de l'Euratom, M. van der Ploeg (démocrate-chrétien néerlandais) - sur le Xe rapport général d'activité de la C. E. E., M. Bergmann (socialiste allemand).

COMMISSION DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES (6)

Président : M. de la Malène (U.D.E., français)

26 mai à Bruxelles

Echange de vues, avec la Commission de la C.E.E., sur les résultats des négociations commerciales au G.A.T.T. et adoption d'un rapport intérimaire de M. Kriedemann (socialiste allemand) sur les négociations au G.A.T.T. (voir 1ère partie).

COMMISSION JURIDIQUE (7)

Président : M. Deringer (démocrate-chrétien allemand)

19 mai à Bruxelles

Aspects juridiques de la consultation du Parlement. A la suite de l'élaboration d'un document de travail sur ce sujet par M. Joseau-Marigne (libéral français), celui-ci est nommé rapporteur. La commission examine le projet de rapport : conséquences importantes pour la consultation du Parlement, de la distinction, dans les actes communautaires, entre actes de gestion et options politiques fondamentales. Le rapport ne sera pas discuté en séance plénière avant le mois d'octobre.

Désignation de rédacteurs pour avis : M. Burger (socialiste néerlandais) sur la référence, dans les décisions du Conseil, aux avis du Parlement - M. Thorn (libéral luxembourgeois) sur une directive concernant la liberté d'établissement et la libre prestation des services dans le domaine de la recherche de pétrole et de gaz naturel.

Désignation de membres chargés de suivre diverses questions : M. Burger (socialiste néerlandais) : problèmes posés par des décisions ou accords des Conseils pris sans intervention du Parlement M. Dittrich (démocrate-chrétien allemand) : aspects juridiques d'un programme général pour le rapprochement des législations des Etats membres - M. Bech (démocrate-chrétien luxembourgeois) : problèmes posés par le délai de réponse des exécutifs aux questions écrites.

Désignation de M. Bech (démocrate-chrétien luxembourgeois) comme rapporteur sur la révision du Règlement du Parlement.

COMMISSION DE L'ENERGIE, DE LA RECHERCHE ET DES PROBLEMES ATOMIQUES (8)

Président : M. Pedini (démocrate-chrétien italien)

25 mai et 8 juin à Bruxelles :

Echange de vues avec l'inter-exécutif "Recherches" sur l'état actuel et les perspectives d'une politique européenne de recherche. Pour rattraper le retard technologique de l'Europe sur les U.S.A., il faut réaliser au plus vite l'union économique en prenant des mesures dans des domaines qui jouent un rôle spécifique dans la promotion technique. La commission parlementaire décide de poser une question orale avec débat sur la coordination des politiques nationales de recherche et le retard de la Communauté en matière de recherche technologique.

Echange de vues avec les représentants des trois exécutifs, sur l'activité déployée par la Communauté dans le secteur de l'énergie et sur les perspectives de la politique énergétique européenne : problème de la sécurité des approvisionnements à la suite des événements du Moyen Orient - nécessité de mettre en oeuvre rapidement une véritable politique énergétique commune.

Nomination de Mme Gennai Tonietti (démocrate-chrétien, italienne) comme rédacteur pour avis sur le projet de directive relatif à la liberté d'établissement et à la libre prestation des services dans le secteur du pétrole et du gaz naturel .

COMMISSION DES TRANSPORTS (9)

21 juin à Strasbourg

Nomination de M. Riedel (démocrate-chrétien allemand) comme rapporteur sur une proposition de règlement relatif à l'action des Etats membres en matière d'obligations inhérentes à la notion de service public dans le domaine des transports.

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA GRECE (10)

Président : M. Schuijt (démocrate-chrétien néerlandais)

1er et 14 juin à Bruxelles

Réunions communes avec la commission politique (voir ci-dessus)

COMMISSION DE L'ASSOCIATION AVEC LA TURQUIE (11)

Président : M. Moreau de Melen (démocrate-chrétien belge)

22 mai à Luxembourg

Examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la troisième session de la commission parlementaire mixte C. E. E. - Turquie (voir 3e partie).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES PAYS AFRICAINS ET MALGACHE (12)

Président : M. Thorn (libéral luxembourgeois)

22 mai et 13 juin à Bruxelles et 22 juin à Strasbourg

Echange de vues, sur la base d'une note de M. Armengaud (libéral français), en vue de la préparation de la commission paritaire C. E. E. - E. A. M. A., sur les échanges commerciaux entre le marché commun et ses partenaires africains et malgache : recherche de solutions susceptibles de favoriser la commercialisation à des prix stables et rémunérateurs des produits des Etats associés (voir 3e partie).

Echange de vues sur les résultats de la session du Conseil d'Association : celui-ci devrait tenir deux sessions annuelles étant donné le nombre et l'importance des problèmes à traiter.

Examen et adoption de l'avis élaboré par M. Moro (démocrate-chrétien italien) sur le Xe rapport général d'activité de l'Euratom : nécessité

d'un renforcement de la coopération entre les E. A. M. A. et l'Euratom.

Examen et adoption du rapport de M. Briot (U.D.E. français) sur une proposition de règlement de la Commission relatif au régime applicable au riz et aux brisures de riz originaires des E. A. M. A. et des pays et territoires d'outre-mer (voir 1ère partie).

Nomination de rédacteurs d'avis sur le Xe rapport général d'activité de la C.E.E. (M. Thorn, libéral luxembourgeois, président de la commission).

Examen et adoption des rapports de M. Carcassonne (socialiste français) sur un règlement concernant le régime des sucres originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. et de M. Carboni (démocrate-chrétien italien) sur un règlement concernant le régime des produits à base de céréales et de riz originaires des E. A. M. A. et des P. T. O. M. (voir 1ère partie).

III. Autres informations

Groupe démocrate-chrétien

Président : M. Illerhaus (Allemand)

15 juin à Bruxelles

Echange de vues sur les résultats de la Conférence au sommet des Six à Rome et sur l'avenir des Communautés européennes (rapporteurs : M. Hallstein, président de la Commission de la C.E.E. et M.E. Martino, italien) et rapport oral de M. Bech (luxembourgeois) sur les conclusions des négociations au G. A. T. T. : grande importance politique, du point de vue économique, les objectifs prévus n'ont pas été atteints.

Groupe socialiste

Président : M. Vals (Français)

5-6 juin à Bruxelles

Situation au Moyen-Orient : les Etats membres de la Communauté doivent se concerter sur la manière de rétablir la paix au Moyen-Orient et pour garantir l'existence de l'Etat d'Israël, ses frontières et ses voies navigables ainsi que la coexistence pacifique des peuples arabes et israéliens. Le groupe souhaite la conclusion d'un accord d'association entre la C. E. E. et Israël et demande la suspension des négociations économiques entre la C. E. E. et les Etats arabes en guerre avec Israël.

Elargissement de la Communauté : les socialistes accueillent avec satisfaction la demande d'adhésion à la Communauté, de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. Ils pensent qu'une telle adhésion accélèrera la démocratisation de la Communauté, renforcera les pouvoirs du Parlement européen et favorisera la définition d'une politique étrangère et de défense communes. Le groupe continuera à soutenir, après l'élargissement de la Communauté, l'instauration progressive d'un véritable pouvoir politique communautaire et d'une

démocratie parlementaire efficace.

Le Bureau de liaison des partis socialistes de la Communauté européenne s'est réuni le 5 juin, à Bruxelles, et a traité des mêmes questions.

Groupe des libéraux et apparentés

Président : M. Pleven (français)

20 juin à Strasbourg

Situation au Moyen-Orient : critique de l'absence des pays de la Communauté au bénéfice des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. La Communauté doit être présente en cas de négociations, compte tenu de ses intérêts politiques et économiques dans ce secteur.

Groupe de l'union démocratique européenne

19 juin à Strasbourg

Election du bureau : ont été désignés : M. de Lipkowski, président - MM. Estève, vice-président et Borocco, secrétaire parlementaire-trésorier et échange de vues sur les travaux du Parlement au cours des séances de juin.

Commission parlementaire mixte C.E.E.-Turquie

Présidents : M. Moreau de Melen (démocrate-chrétien belge) et Tevetoglu (Turc)

23-24 mai à Luxembourg

Présentation, par le président en exercice du Conseil d'association, du deuxième rapport annuel du Conseil d'association et examen de ce rapport. Echange de vues sur : - le fonctionnement satisfaisant des institutions de l'association - le développement des relations commerciales C.E.E.-Turquie - le développement industriel de la Turquie et

les interventions de la Banque européenne d'investissement - la situation de la main-d'oeuvre turque et les problèmes de son émigration vers les pays de la Communauté.

Commission paritaire de la Conférence parlementaire de l'association C. E. E. - E. A. M. A.

Président : M. Thorn (libéral luxembourgeois) assisté de M. A. Sissoko (Mali) vice-président.

29 mai - 1er juin à Venise

Echange de vues sur le document de travail de M. Armengaud (libéral français) sur les solutions susceptibles de favoriser la commercialisation des produits des Etats associés à des prix stables et rémunérateurs : respect des accords internationaux sur les matières premières - généralisation de la préférence tarifaire - recherche de mécanismes particuliers en l'absence de protection tarifaire - transfert à un organisme financier autonome de l'aide à la production dispensée actuellement par le F. E. D. Au cours de la discussion, on note des divergences en ce qui concerne les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs fixés par la Convention de Yaoundé : les Africains et Malgaches demandent une interprétation dynamique de la Convention. Le document de travail fera l'objet d'un rapport qui sera présenté en octobre à Bamako et sera soumis ensuite à la Conférence parlementaire de l'association qui se réunira à la fin de l'année en Europe.

Adoption d'une déclaration sur les questions qui se posent à l'heure actuelle dans le domaine des échanges C. E. E. - E. A. M. A. notamment en ce qui concerne les produits agricoles : oléagineux, riz et bananes. Certaines modifications des règlements communautaires ont été demandées ainsi qu'un élargissement des débouchés pour les bananes.

Les parlementaires africains et malgaches ont demandé que l'on tienne compte des préoccupations de leurs pays, notamment en ce qui concerne l'organisation des marchés des matières premières, la stabilisation des prix et l'élargissement des possibilités d'écoulement des produits tropicaux. Ils estiment qu'il convient, d'ores et déjà, de se préoccuper du renouvellement de la Convention de Yaoundé en l'adaptant mieux aux intérêts légitimes des parties.

Le président en exercice du Conseil d'association et la Commission de

la C. E. E. ont participé aux réunions.

Nomination de rapporteurs : M. Troclet (socialiste belge) sur le 3ème rapport annuel d'activité du Conseil d'association - M. Ngoo Mebe (Cameroun) sur le compte de gestion pour 1966 et sur l'avant-projet de l'état prévisionnel pour 1968.

Intergroupe d'étude pour les problèmes régionaux et locaux

Président : M. Toubeau (socialiste belge)

14 juin à Bruxelles

Echange de vues avec des représentants de la Banque européenne d'investissements sur l'activité de la Banque et les projets : la demande de l'intergroupe en vue d'instituer une section spéciale de la Banque pour les problèmes locaux et régionaux n'a pas été acceptée par M. Formentini, président de la Banque, qui a insisté sur la nécessité d'utiliser les organismes existants (caisses d'épargne).

Examen des résultats des travaux de la VIIIe session des Etats généraux du Conseil des communes d'Europe (Berlin, 8-11 juin).

Délégation du Parlement européen en Amérique du Nord

A l'occasion des manifestations européennes prévues le 10 septembre et les jours suivants, à l'exposition universelle de Montréal, une délégation du Parlement conduite par le président A. Poher, se rendra au Canada où elle aura des entretiens avec le Parlement et les autorités fédérales, puis aux Etats-Unis pour des contacts politiques.